

Liste des vaccins exigés pour fréquenter l'école

Pour que votre enfant puisse fréquenter l'école en Ontario, il doit être vacciné contre les maladies infectieuses suivantes :

- ☒ Coqueluche
- ☒ Varicelle*
- ☒ Méningococcie

Nouveaux vaccins
obligatoires

- ☒ Tétanos
- ☒ Diphtérie
- ☒ Polio
- ☒ Oreillons

Changements
dans les doses

- ☒ Rougeole
 - ☒ Rubéole
- Aucun changement

Pour les autres vaccins recommandés, consultez les calendriers de vaccination en Ontario sur le site ontario.ca/vaccins.

Les vaccins aident votre organisme à se défendre

Les vaccins déclenchent une réaction naturelle dans l'organisme, qui produit des anticorps. Les vaccins constituent une part essentielle de la santé et du développement des enfants.

* Le vaccin contre la varicelle est exigé pour la scolarisation de tous les enfants nés en 2010 ou après.

Gardez nos enfants en santé et nos écoles exemptes de maladies Respectez les calendriers de vaccination de l'Ontario

En tant que parent, la santé et la sécurité de vos enfants sont votre priorité absolue. Tous les enfants scolarisés âgés de 4 à 17 ans doivent être vaccinés selon les calendriers de vaccination de l'Ontario. La vaccination protège les enfants de nombreuses maladies graves qui se propagent facilement en milieu scolaire.

Quoi de neuf?

Dès la rentrée 2014-2015, pour pouvoir fréquenter l'école, les enfants devront fournir une preuve de vaccination contre la méningococcie, la coqueluche et la varicelle* en plus de nombreuses autres maladies (voir liste à gauche). Par ailleurs, le nombre de doses requis pour la vaccination contre le tétanos, la diphtérie, la polio et les oreillons a également été modifié. Les enfants qui n'ont pas reçu tous leurs vaccins pourraient ne pas être autorisés à fréquenter l'école.

Ce que vous devez faire

Vérifiez auprès de votre fournisseur de soins de santé ou de votre bureau de santé publique local que votre enfant a bien reçu tous les vaccins requis pour pouvoir fréquenter l'école. Si vous avez respecté les calendriers de vaccination, votre enfant n'aura pas besoin de vaccins supplémentaires.

Savez-vous que vous êtes responsable d'aviser votre bureau de santé publique local que le dossier d'immunisation de votre enfant est à jour? Ce n'est pas à votre fournisseur de soins de santé de s'en occuper. Pour trouver votre bureau de santé publique local, ou pour de plus amples informations sur la vaccination, consultez le site ontario.ca/vaccins.



Depuis plus de 200 ans, la vaccination permet de sauver des vies partout dans le monde. Faites-vous vacciner, ainsi que les membres de votre famille, pour vous protéger contre les maladies suivantes :

Coqueluche

La coqueluche est une maladie grave, surtout chez les enfants. Elle provoque une toux si grave qu'elle peut provoquer des vomissements ou un bref arrêt respiratoire.

Varicelle

Les enfants qui ont la varicelle vont ressentir de la fatigue, un léger mal de tête, de la fièvre jusqu'à 39°C, des frissons, des douleurs musculaires ou articulaires un jour ou deux avant l'apparition d'éruptions cutanées rouges et irritantes, semblables à de petites cloques. Parmi les complications liées à la varicelle, mentionnons les infections cutanées bactériennes, les infections des oreilles et la pneumonie.

Méningococcie

Les infections méningococciques peuvent provoquer de graves maladies, dont la méningite. La méningite est une infection très grave qui survient chez les personnes ayant été en contact avec une personne en bonne santé « porteuse » de l'infection, ou avec une personne souffrant de cette maladie. La méningococcie peut également causer un empoisonnement du sang, ainsi que des infections du cerveau et de la moelle épinière.

Tétanos

Le tétanos est une maladie grave qui peut survenir si de la saleté contenant la toxine responsable du tétanos pénètre la peau par une plaie ouverte. Il peut provoquer des crampes musculaires et des convulsions dangereuses.

Diphtérie

Il s'agit d'une maladie grave du nez, de la gorge et de la peau. La diphtérie cause des maux de gorge, de la fièvre et des frissons. Elle peut donner lieu aux complications suivantes : problèmes respiratoires, insuffisance cardiaque et lésions nerveuses.

Polio

La polio est une maladie grave que l'on peut contracter en consommant de l'eau potable ou des aliments contaminés par le virus de la polio. Elle peut également se transmettre d'une personne à une autre. La polio peut causer des lésions nerveuses, une paralysie à vie, voire la mort.

Oreillons

Les oreillons sont une infection virale caractérisée par de la fièvre, des maux de tête, un gonflement de la joue, de la mâchoire et du cou. Elle peut causer des complications telles qu'une perte auditive et une inflammation du cerveau.

Rougeole

La rougeole peut être une infection grave. Elle provoque une forte fièvre, une éruption cutanée, de la toux, un écoulement du nez et des yeux. La rougeole peut causer des complications telles que des infections des oreilles et une pneumonie.

Rubéole

Jusqu'à cinquante pour cent des infections à la rubéole n'occasionnent pas d'éruptions cutanées. La rubéole peut causer de la fièvre, des maux de gorge, une inflammation des glandes situées dans le cou, et une éruption cutanée sur le visage et sur le cou. Elle peut causer de graves complications chez les femmes enceintes et leur bébé, et de l'arthrite chez les adultes.



Note importante

Les élèves dont le dossier d'immunisation n'est pas à jour auprès de leur bureau de santé publique local peuvent être suspendus de l'école jusqu'à ce que ce dossier soit fourni.

Contactez votre bureau de santé publique local afin de les aviser que le dossier d'immunisation de votre enfant est à jour.

Si vous souhaitez obtenir une dispense de vaccination pour votre enfant, veuillez vous adresser à votre bureau de santé publique local. Veuillez noter que les enfants dispensés de vaccination présentent un risque accru et pourraient être retirés de l'école en cas d'éclosion de maladie.